

**59<sup>ème</sup> Conférence Générale de l'AIEA**

Déclaration de M. Daniel VERWAERDE,  
Administrateur général du CEA  
(Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives)  
Chef de la délégation française

Monsieur le Président,

1. Permettez-moi de vous adresser toutes mes félicitations pour votre élection à la présidence de cette cinquante-neuvième session de la Conférence générale
2. La France s'associe pleinement à la déclaration prononcée au nom de l'Union européenne par le chef de la délégation du Luxembourg qui assure pendant ce semestre la présidence du Conseil de l'UE.
3. Cette conférence Générale, la première à laquelle j'aie l'honneur de m'adresser, survient dans une séquence d'évènements positifs, récents ou à venir sur lesquels nous pouvons construire. L'accord trouvé à Vienne entre l'Iran et les E3+3, entériné par le Conseil de Sécurité le 20 juillet, dessine une voie de règlement à une grave crise de prolifération. La 21<sup>ème</sup> Conférence des Nations Unies sur le Changement Climatique (COP 21) semble avoir de bonnes chances de parvenir à un compromis global bénéfique au climat. Le Sommet de Washington sur la sécurité nucléaire va consolider un processus collectif de prise en compte de cet enjeu essentiel pour tous et permettre une transition vers un rôle fédérateur de l'AIEA en la matière. Sur la sûreté nucléaire, sur la coopération internationale, sur l'application des garanties, cette agence, notre agence, a conduit une action très riche, apaisée et bénéfique à tous les Etats.

Ce sont ces questions, et l'action de la France pour faire avancer chacune d'entre elles, que je souhaite évoquer avec vous aujourd'hui.

### ***Iran***

Monsieur le Président,

4. La France se félicite de **l'accord conclu à Vienne le 14 juillet sur le dossier iranien**. Par une attitude de fermeté constructive, la France a cherché à contribuer à la robustesse de l'accord. Sa mise en œuvre rigoureuse et durable devrait conduire au rétablissement de la confiance dans le caractère exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien. Le plein bénéfice de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques n'est qu'un des avantages d'un accord qui rouvre l'économie de l'Iran au monde. L'accord devrait notamment permettre à l'Iran, dès *l'implementation day*,

d'engager des coopérations nucléaires avec l'AIEA et les Etats qui le souhaiteraient, au-delà même des E3+3.

Mais cet accord ne sera un succès que s'il est **scrupuleusement mis en œuvre**. Le rôle de l'AIEA sera déterminant pour s'en assurer. Nous maintiendrons une vigilance élevée à ce sujet.

5. La crédibilité du processus de **clarification de la Possible Dimension Militaire du programme iranien** est essentielle. La France a pris note de la feuille de route conclue entre l'Iran et l'Agence le 14 juillet. Nous serons très attentifs à sa mise en œuvre et nous appelons l'Iran à coopérer pleinement avec l'Agence à ce sujet. Les échanges qui suivront devront être substantiels et ne pas se limiter à une simple application de procédure.
6. La conclusion de l'accord de Vienne va impliquer un surcroît d'activités pour l'Agence pour une longue durée, ce qui va avoir des **implications fortes en termes de moyens humains et financiers**. Nous serons prêts à en prendre notre part, comme nous l'avons annoncé lors du Conseil des gouverneurs extraordinaire du 25 août, mais nous savons aussi qu'il faut que, le plus vite possible, ces opérations soient financées sur le budget régulier. Nous avons tous intérêt à ce que l'accord soit un succès ; nous devons tous soutenir sa mise en œuvre.

### ***RPDC et Syrie***

Monsieur le Président,

7. En dépit de l'accord intervenu sur le nucléaire iranien, les tendances de la prolifération demeurent préoccupantes.
8. La **Corée du Nord** poursuit ouvertement le développement de programmes balistique et nucléaire à vocation militaire et affirme publiquement qu'elle entend se doter d'une force de dissuasion, au mépris de ses obligations internationales et plus particulièrement des résolutions du CSNU 1718, 1874, 2087 et 2094. Elle poursuit le développement de ses installations nucléaires et a menacé à plusieurs reprises depuis l'an dernier de procéder à un nouvel essai nucléaire. La Corée du Nord doit reprendre le chemin du dialogue avec la communauté internationale en vue de l'abandon complet et irréversible de son programme nucléaire, notamment en permettant un retour immédiat des inspecteurs de l'Agence.

9. S'agissant de la **Syrie**, la situation du volet nucléaire n'a malheureusement pas évolué depuis l'an dernier. La Syrie n'a jamais coopéré de bonne foi avec l'Agence. La tragédie qui se déroule dans ce pays et le drame que vit le peuple syrien n'enlèvent rien au fait que le dossier nucléaire devra un jour être purgé. Nous considérons que la Syrie demeure responsable des installations situées sur son territoire et doit coopérer avec l'AIEA comme il l'a fait pour son programme chimique à l'OIAC, en leur donnant accès à toutes les informations nécessaires pour accomplir leur mission.

## **COP21**

Monsieur le Président,

10. La seconde grande échéance impactant notre travail commun est la **21<sup>ème</sup> Conférence des Nations Unies sur le Changement Climatique**. Comme vous le savez, la France accueillera cette conférence à Paris du 30 novembre au 11 décembre prochain. Il s'agit d'une échéance majeure pour la communauté internationale et de l'avis même des négociateurs, les conditions sont bien plus propices à un compromis que par le passé. Tant les Etats que les sociétés, les ONG et les entreprises se sont mobilisées pour faire face au défi climatique. La France, en tant que future présidence, travaille avec tous les pays, de manière transparente, afin de tracer une **ambition collective, répondant aux attentes de tous les pays, notamment les plus vulnérables**, à travers un accord universel. L'objectif de bâtir ensemble une « **Alliance de Paris pour le Climat** », qui nous permette à terme de contenir l'élévation de la température moyenne de la planète en-dessous de 1,5°C ou 2°C par rapport aux niveaux pré-industriels et d'adapter nos sociétés aux dérèglements existants est à notre portée. L'AIEA et les coopérations qu'elle encourage ont toute leur place dans cet effort.
11. Le succès de la COP 21 reposera aussi dans les faits sur les choix de tous nos pays de s'engager sur des politiques énergétiques durables. A cet égard la France, avec l'ensemble de l'Union européenne, s'est fixée des objectifs ambitieux dans ce domaine. Une nouvelle **Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte** est entrée en vigueur en août dernier. Elle traduit au niveau national cette ambition de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de réduction de la

consommation énergétique finale, et de réduction de la consommation d'énergies fossiles.

12. La France réaffirme ainsi son choix d'un mix électrique diversifié, associant deux types de sources faibles en carbone, le nucléaire et les énergies renouvelables, pour contribuer à la lutte contre le changement climatique et garantir notre sécurité d'approvisionnement. La part de l'électricité nucléaire sera portée à 50 % du mix électrique à l'horizon 2025.
13. A ce titre, le Président de la République a décidé de **refonder la filière nucléaire française**, que nous considérons comme essentielle à l'indépendance énergétique de notre pays, à la réussite de la transition énergétique via la production d'énergie décarbonée et à la valorisation des savoir-faire technologiques et industriels français à l'international. Le rapprochement des activités de conception, de gestion de projets et de commercialisation des réacteurs d'EDF et d'AREVA sera engagé, afin de créer des synergies industrielles qui permettront de renforcer les capacités de la filière nucléaire française, avec des produits et services compétitifs répondant aux meilleurs standards de sûreté.

### ***Sécurité nucléaire***

Monsieur le Président,

14. Deux évènements majeurs sont attendus l'année prochaine dans le domaine de la sécurité nucléaire : le **Sommet sur la sécurité nucléaire** qui se tiendra à Washington au printemps 2016 et la **seconde Conférence Internationale sur la sécurité nucléaire** qui sera organisée par l'AIEA en décembre 2016.
15. La France souhaite à ce titre féliciter l'Agence pour la poursuite et l'extension de ses activités, telles que décrites dans son Rapport sur la sécurité nucléaire 2015, notamment dans l'offre de formation et de conseil aux Etats. Mais ces activités sont appelées à se développer. Les Etats-Unis, à l'origine de l'initiative sur les Sommets nucléaires, ont eu raison de donner un éclairage politique accru aux questions de sécurité nucléaire civile. Les enjeux sont importants. Au-delà du Sommet de 2016, il est très important que l'Agence se voit reconnaître sans équivoque son rôle central pour le pilotage et la coordination des travaux techniques internationaux relatifs à la

sécurité nucléaire et qu'elle se mobilise pour servir de cadre aux travaux politiques des Etats en la matière par le biais de ses Conférences sur la sécurité nucléaire.

16. La France contribue par ailleurs depuis dix ans aux efforts de l'AIEA pour le renforcement de la sécurité nucléaire à travers un arrangement bilatéral. Je souhaite ici renouveler notre **engagement à soutenir, techniquement et financièrement, les activités de l'AIEA** en appui à son Plan sur la sécurité nucléaire 2014-2017.
17. L'amélioration de la gestion des **sources radioactives** est l'une des priorités principales de cette coopération, conformément à la volonté du Président de la République, exprimée lors du Sommet sur la Sécurité Nucléaire de 2014. La France collabore ainsi avec l'AIEA pour recenser, et le cas échéant rapatrier, des sources usagées de haute activité d'origine française. Une opération a été conduite en mai dernier au Maroc. Elle fait suite à plusieurs autres opérations analogues, conduites dans pas moins de 10 Etats au cours des dernières années. Plusieurs sont d'ailleurs en préparation pour les prochains mois au Liban, au Cameroun ou encore en Tunisie. L'ensemble des Etats exportateurs de sources peuvent contribuer à cet effort qui est l'affaire de tous.
18. La France encourage l'Agence et les Etats membres à engager une réflexion concernant le développement et **l'utilisation de technologies alternatives aux sources radioactives de haute activité**. Elle souhaite ainsi promouvoir le développement sur le long terme de telles technologies alternatives qui soient à la fois techniquement réalistes et économiquement pertinentes. Tout en respectant les choix technologiques des Etats et sans mettre en cause les applications pour lesquelles de telles sources de haute activité offrent des services appréciables, il s'agirait de limiter sur le long terme les inventaires des sources présentant les risques les plus élevés en cas d'usage malveillant, grâce à des alternatives crédibles. Je me félicite qu'un groupe de travail ad-hoc ait été établi récemment sur cette question et ne peut qu'encourager l'approfondissement de la réflexion qu'il conduit.
19. Accroître la sécurité nucléaire passe aussi par l'adoption, par tous, de règles partagées et robustes. La France encourage ainsi les Etats qui ne l'ont pas encore fait à ratifier les **textes qui contribuent à la sécurité des sources radioactives**.

Monsieur le Président,

20. L'année 2015 marque l'aboutissement d'un cycle important des travaux de l'AIEA dans le domaine de la sûreté nucléaire.
21. La présentation par le Directeur Général du rapport sur **l'accident survenu à la centrale de Fukushima-Daiichi** concrétise trois années d'un travail qui a mobilisé une expertise très large, dont de nombreux français. Il s'agit d'une contribution majeure pour tirer les enseignements de l'accident et améliorer la sûreté nucléaire dans le monde. La France souhaite féliciter l'Agence pour ce travail considérable et ne peut que l'encourager à organiser la **présentation et la diffusion de ce rapport auprès du plus grand nombre**.
22. Le **plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire**, lancé après l'accident de Fukushima, arrive également à échéance cette année. Ce plan d'action a grandement contribué à intégrer les enseignements de l'accident de Fukushima dans les pratiques de gestion post-accidentelle. Il convient désormais de pérenniser l'activité de l'agence dans le domaine de la sûreté à travers un **programme pluriannuel intégré aux travaux réguliers de l'AIEA**, étendu à l'ensemble des questions prioritaires en matière de sûreté à l'échelle internationale. Notre intérêt commun est de **faire émerger une véritable culture internationale de sûreté aux niveaux décisionnel et opérationnel**.
23. Le renforcement de la sûreté nucléaire passe également par **l'universalisation des instruments juridiques existants**. Bien qu'un consensus n'ait pas pu émerger sur une révision juridiquement contraignante de la Convention internationale sur la Sûreté Nucléaire, la France se félicite que les parties à la Convention se soient engagées par l'adoption de la **Déclaration de Vienne** à rehausser leur niveau d'exigence sur la sûreté nucléaire et à rendre compte de leurs efforts d'amélioration continue des installations nucléaires situées sur leur territoire.
24. La bonne gestion des déchets radioactifs est une autre condition fondamentale d'un développement responsable de l'énergie nucléaire. La France, forte de l'expérience du projet de stockage de déchets radioactifs en couche géologique profonde **Cigéo**, est prêt à partager ces connaissances avec les membres de l'agence.

25. Je souhaite enfin insister à nouveau sur l'importance pour tous les pays, d'adhérer à l'un des **instruments internationaux de responsabilité civile nucléaire** existant, soit la convention sur la réparation complémentaire des dommages nucléaires (CRC), soit la Convention de Paris révisée (associée à la Convention de Bruxelles révisée) ou la Convention de Vienne révisée, liées par le Protocole Commun.

### ***Système des garanties***

Monsieur le Président,

26. J'en viens à la question des garanties. Elles ont, avec la coopération technique, joué un rôle fondateur dans l'action de l'Agence. Les inspections, aux yeux du monde, sont l'ADN de l'AIEA. Et la France est convaincue que l'existence d'un système de garanties crédible, sous la responsabilité de l'AIEA, est une condition fondamentale de la non-prolifération nucléaire, et partant, du développement pour tous des usages pacifiques de l'énergie nucléaire. La France entend donc poursuivre son engagement à soutenir le renforcement des capacités de l'AIEA dans ce domaine par la mise à disposition de ses compétences et de son expertise notamment à travers son **programme national de soutien aux garanties (PFSG)**. Toutes les installations nucléaires françaises civiles, notamment pour la production d'électricité, sont sous garanties d'Euratom que je salue.

27. La France rappelle son attachement à la progression vers un système de garanties universel ambitieux. Nous considérons que, pour atteindre les objectifs de l'article III.1 du TNP, la vérification doit être fondée sur la mise en œuvre d'un **accord de garanties généralisées et d'un protocole additionnel**. Seul un protocole additionnel permet en effet d'assurer que l'Agence peut donner des garanties crédibles de respect par les Etats de leurs obligations, au titre notamment du TNP.

Monsieur le Président,

28. L'AIEA est enfin le lieu où s'est organisée la coopération multilatérale et où s'est rassemblée la connaissance technique nécessaire pour assurer à tous les Etats l'accès aux usages pacifiques de l'énergie nucléaire et des autres usages pacifiques de l'atome. Sans entrer dans une longue exégèse, je voudrais appeler l'attention de la conférence sur **quelques initiatives de mon pays**.

29. La France souhaite contribuer à rendre les compétences nécessaires accessibles aux pays qui souhaitent développer un programme nucléaire civil. Le « rapport d'ensemble sur la technologie nucléaire pour 2015 » montre à cet égard qu'un nombre important de pays primo-accédant vont avoir besoin pour ce faire de compétences nouvelles. Le développement des ressources humaines est essentiel dans ce processus. C'est pourquoi la France a proposé il y a maintenant un an une « Initiative pour le développement des ressources humaines et le renforcement des capacités » (la « *Capacity Building Initiative* »).

30. La France invite tous les pays intéressés à participer à cette initiative en lien avec l'AIEA. Plusieurs actions concrètes ont d'ores et déjà été conduites depuis le lancement de l'initiative, pour dresser un **inventaire mondial de l'offre de formation dans le domaine du nucléaire** et développer le réseau des *International Centers Based on Research Reactors* (ICERR). Permettez-moi d'ailleurs de signaler à ce titre que la France est très fière d'avoir reçu de l'AIEA la **première accréditation ICERR** pour ses réacteurs de recherche Jules Horowitz à Cadarache et ISIS à Saclay.

Monsieur le Président,

31. L'accès de tous à l'énergie et à la science, le développement de celles-ci dans la sécurité et la sûreté, la confiance internationale dans le caractère non proliférant des coopérations que le nucléaire implique sont des missions essentielles. Essentielles au développement, au climat, à la paix et à la sécurité internationales. **Cette année l'AIEA, la France et la communauté internationale ont fait de grands progrès en ce sens.** Nous serons aux côtés du Directeur Général, aux côtés des inspecteurs et des experts, avec tous les Etats qui le souhaitent, pour contribuer à cette œuvre commune. Je vous remercie.